

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03448

Numéro SIREN : 851 500 934

Nom ou dénomination : A.RENOVE 78

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2022 sous le numéro de dépôt 456

Désignation de l'entreprise <u>A . RENOVE 78</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>25 RUE ANATOLE FRANCE 78190 TRAPPES</u>																				
SIREN <table border="1"><tr><td>8</td><td>5</td><td>1</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>9</td><td>3</td><td>4</td></tr></table>												8	5	1	5	0	0	9	3	4
8	5	1	5	0	0	9	3	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td>7</td></tr></table>						7						
1	2																			
7																				
										Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	0	
3	1	1	2	2	0	2	0													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028		030													
	Immobilisations financières * (1)				040		042													
	Total I (5)				044		048													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052													
		Marchandises *			060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070													
		Autres* (3)			072	6 574	074		6 574											
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	1 402	086		1 402												
	Charges constatées d'avance*			092		094														
	Total II			096	7 977	098		7 977												
	Total général (I + II)			110	7 977	112		7 977												
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				1 000											
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126			100												
	Réserves réglementées*				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1"><tr><td>131</td></tr></table>)		131			132														
	131																			
	Report à nouveau				134			47												
	Résultat de l'exercice				136			3 338												
	Provisions réglementées				140															
Total I				142			4 485													
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		1 438													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1"><tr><td>169</td></tr></table>)		169			172		2 054												
	169																			
Produits constatés d'avance				174																
Total III				176		3 492														
Total général (I + II + III)				180		7 977														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 271		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A . RENOVE 78		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le [3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [0]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218 48 360	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 48 360		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 5 180 - mobilier : - immobilier :)			242	43 835	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 460	244 1 001	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 46	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264 44 882	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 3 478	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290 80	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300 220	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 3 338	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 3 338	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	7 130	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352 10 469 354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370 10 469 372	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise A.RENOVE 78

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A . RENOVE 78

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values							
						Court terme *	Long terme						
						⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	583	587	589				
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A . RENOVE 78

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A .RENOVE 78		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 1 5 0 0 9 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.RENOVE 78

ADRESSE (voie) 25 RUE ANATOLE FRANCE

CODE POSTAL 78190

VILLE TRAPPES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	RABIA	Prénom(s)	AMAR
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	29011977	99	TIZI OUZOU	DZ	
Adresse :	N°	Voie			
	25	RUE ANATOLE FRANCE			
	Code Postal	Commune	Pays		
	78190	TRAPPES	FR		

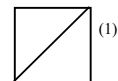
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 1 5 0 0 9 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.RENOVE 78

ADRESSE (voie) 25 RUE ANATOLE FRANCE

CODE POSTAL 78190

VILLE TRAPPES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 18-1 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01012020	Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐	(cocher la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122020	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐	

A IDENTIFICATION

A.RENOVE 78
25 RUE ANATOLE FRANCE

Identification du destinataire :

78190 TRAPPES
Mél : cabinetdscaudit@gmail.com
Téléphone : 0781292895

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

TRAVAUX DE RENOVATION

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(voir renvois page 4)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	10 469	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
-Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
-Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
3 Total	10 469	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col.2) ou Déficit déductible (col.2 - col.1)	10 469	
4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
-Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI :	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes.	f	
5 Plus-values		
taxées selon les règles prévues pour les particuliers		à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI.)		dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies A du CGI)

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Jeune entreprise (JEI) ☐	Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W) ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel	

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

a-BÉNÉFICE

b-DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)		Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)	
- Plus-values			
PV nettes à long terme imposables à 12,8 %			
- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants)		sur le bénéfice non professionnel	

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : robcompta

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA de l'OMGA ou du viseur conventionné :
- N° d'agrément du CGA

--	--	--	--	--	--

Àle 02082021

Signature et
qualité du déclarant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

A.RENOVE 78
S.A.S. au capital 1000 €
25 rue Anatole France
78190 Trappes

851 500 93400019

**PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/06/2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve :

- ledit rapport,
- l'inventaire,
- les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31/12/2020,

tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés après avoir constaté que les comptes de l'exercice social se soldent par un bénéfice net comptable de 3 338.29 €, décide de le reporter à nouveau à hauteur de

-
- Report à nouveau créditeur 3385.12€.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le Président en application de l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités prescrites, notamment de publicité et de dépôt.

A.RENOVE 78
S.A.S. au capital 1000 €
25 rue Anatole France
78190 Trappes

851 500 93400019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2021

Le Président propose d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 3 338.29 €, intégralement au poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait à

- Report à nouveau créditeur 3385.12€.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTÉE PAR L'A.G.O. DU 30/06/2021

Le Président décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 3 338.29€, intégralement au poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait à

- Report à nouveau créditeur 3385.12€..

Extrait certifié conforme,

Mr Amar Rabia
Président



A.RENOVE 78
S.A.S. au capital 1000 €
25 rue Anatole France
78190 Trappes

851 500 93400019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2021

Le 30/06/2021, à 11 heures,

Les associés de la société **A.RENOVE 78**, S.A.S. au capital de 1000 € divisé en 100 parts, se sont réunis au siège social, **25 rue Anatole France 78190 Trappes**, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président, Mr Amar Rabia.

Sont présents :

- Mr Amar Rabia, propriétaire de..... 100 parts

.....
100 parts

Tous les associés possédant l'intégralité des actions étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La séance est présidée par le Président, Mr Amar Rabia, qui rappelle l'ordre du jour :

I - A PRÉALABLEMENT PRIS CONNAISSANCE DE CE QUI SUIVIT :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2020,
- le texte des résolutions,
- Rapport spécial
- un exemplaire des statuts.

Les éléments ci-dessus sont tenus au siège social de la Société.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Examen desdits comptes, bilan et conventions,
2. Affectation du résultat,
3. Rapport spécial
4. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice social, d'une durée de douze mois, clos 31/12/2020 approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 3 338..29 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide pour les comptes de l'exercice social, d'une durée de dix-sept mois, clos le 31/12/2020, se soldent par un bénéfice] net comptable de 3 338.29€, de l'affecter au poste :

- Report à nouveau créditeur 3 385.12€.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités prescrites, notamment de dépôt.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Fait à Trappes, le 30/06/2021

Mr Amar Rabia

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Rabia', with a horizontal line drawn underneath it.